

DÉLIBÉRATION n° 2017/227

L'an deux mille dix-sept et le 4 décembre à 18 heures 30, le **Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN**, légalement convoqué le 27 novembre 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO en la salle des fêtes de Galan. Monsieur Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires : Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, , Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Jean-Marc DUPOUY, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Éric DOUTRIAUX, Gilbert FOURCADE, Bernard PRIEUR, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Maurice CABARROU, André QUINON, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEYZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOÏS, André DUPOUTS, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, André RECURT, Joëlle ABADIE, François DABEZIES, Didier FAVARO

Présents suppléants : José DUFRECHOU (remplace Jean-Marie VIGNES), Véronique MAZOUÉ (remplace Claude GAYE), Florent LAY (remplace Elisa PANOFRE)

Titulaires ayant donné procuration : Pascal LACHAUD à Jean-Paul LARAN, Monique KATZ à Fabienne ROYO, Jean-Marie DUTHU à Bernard PRIEUR, Alain MAILLE à Gisèle ROUILLON, Jean-Pierre CABOS à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Joëlle VIGNEAUX à Francis ESCUDE, Joël DEVAUD à François DABEZIES, Valérie DUPLAN à Céline CASSAGNEAU.

Absents : Mesdames et Messieurs, Daniel LERBEY, Bruno FOURCADE, Philippe SOLAZ, Hervé CARRERE, Patrick DARRE, Elie FOURCADE, Loïg LE RUN, Jacques LAUREYS, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Jean-Pierre DUTHU, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Zoulikha CHEBBAH, Joëlle PEYRO, Jean-Louis VIAU, Guy RAYNAL, Gérard SABATHIE

Objet : office de Tourisme - Projet E-Tourisme

Monsieur le Premier Vice-Président précise qu'il ne prendra pas part aux débats et à la délibération.

L'un des enjeux de développement touristique est de doter l'Office de Tourisme d'outils numériques afin d'améliorer l'information et la communication.

Le PETR Pays des Nestes propose aux Offices de Tourisme membres une application numérique et des outils correspondant aux attentes de l'Office de Tourisme.

L'objectif étant de conquérir de nouveaux publics par la mise en place d'une combinaison de dispositifs numériques complémentaires et d'améliorer la visibilité numérique pour répondre aux attentes du public.

La commission tourisme a travaillé sur la mise en place d'un déploiement d'outils numériques en collaboration avec le PETR du Pays des Nestes, avec une enveloppe prévisionnelle de 51 000 euros HT et des subventions de 70 %, ramenant le coût net de l'opération à 15 300 € HT.

Ces outils consistent en la mise en place de tables et panneaux d'informations numériques, en l'adaptation des sites internet à tous les supports numériques (smartphones, tablettes...), en la mise de randonnées de sentiers randonnées sur supports multimédias et géolocalisés...

La Commission Tourisme considère :

- que ce projet correspond aux attentes et orientations souhaitées pour l'Office de Tourisme Communautaire
- que ces outils peuvent participer à la promotion du territoire
- que ces outils participent à la mutualisation de la promotion et de l'information à l'échelle du Pays des Nestes
- que le taux d'aides apporté via le Pays des Nestes est important et permet de lisser cette opération sur 2 ans

La commission Tourisme propose au Conseil la prise en compte de cette opération sous réserve que le taux de subventions soit supérieur ou égal à 70 %.

Après en avoir débattu, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil de communauté :

- **Autorise l'engagement du projet E-Tourisme à hauteur d'un montant maximum de 51 000 € HT, sous réserve de l'obtention des financements à hauteur de 70 % du coût de l'opération,**
- **Autorise Monsieur le Président à contractualiser avec le PETR du Pays des Nestes pour cette opération, à charge pour celui-ci de rechercher les financements et d'accomplir toutes les démarches de consultation,**

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 18 DEC. 2017

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.